



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12_HQU_006

Déposé le : 02.10.12

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale : Sur quelles bases le Conseil d'Etat fait-il appliquer le RLATC notamment pour l'isolation des toitures des constructions existantes.

Texte déposé : L'encouragement à procéder à l'isolation des toitures des constructions existantes provoque très souvent, selon les normes applicables, une réalisation qui consiste à surélever la toiture existante de quelques centimètres. Il faut ensuite, bien évidemment, adapter les larmiers et vire-vents en conséquence. Par ailleurs la réalisation d'une isolation par l'intérieur conduirait à une diminution de la hauteur habitable et, bien évidemment, à des travaux trop conséquents. Les encouragements à la mise en œuvre de travaux pour l'économie d'énergie et le confort des habitants font l'objet de nombreuses publications tant fédérales que cantonales.

Commentaire(s) : Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil et lui fournir les bases légales (règlement ou jurisprudence) qui conduisent les services de l'Etat à être très restrictif en regard des encouragements publiés. Il s'agit notamment des hauteurs au faite ou des adaptations des vire-vents et larmiers. Pour information les nouveaux immeubles sont pratiquement tous isolés en toiture, les chevrons et lambris intérieurs restant visibles.

Nom et prénom de l'auteur :

Albert CHAPALAY

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch